

*Initiatives ministérielles*

d'eau parce qu'il a failli s'étouffer en entendant certains de ces propos. La ministre a dit: «Nous avons accepté des amendements. . .», en parlant du terme justification, «. . . parce que nous sommes réceptifs. Nous avons également accepté des amendements concernant les droits des parents adoptifs.» En fait, je crois qu'elle a dit que le gouvernement avait présenté la motion relative aux droits des parents adoptifs et qu'elle était très heureuse de pouvoir dire que la Chambre avait accepté à l'unanimité l'amendement prévoyant de procurer des appareils aux personnes handicapées. Je crois que les «bleus» confirmeront qu'elle a qualifié ces propositions d'extrêmement valables. Et elle est très fière d'avoir fait passer ces trois amendements. On ne sait plus s'il faut rire ou pleurer.

Monsieur le Président, c'est le minimum que le comité a pu soutirer à la ministre et à son ministère. Il fallu faire des pieds et des mains pour faire comprendre au gouvernement que nous ne pouvions décemment pas présenter cette mesure législative à la population sans ces trois amendements.

En y pensant bien, tous les députés verront que ces amendements ont été imposés au gouvernement et que celui-ci n'a jamais eu l'intention de concevoir un projet de loi qui serait avantageux pour tous les Canadiens. Ils sont le fruit de décisions des tribunaux et de revendications en vertu de la charte.

La ministre et son ministère ont le front de s'attribuer tout le mérite de ce genre de chose. Eh bien, le gouvernement peut s'attribuer un certain mérite et, sur le plan politique, c'est très bien, mais il faut néanmoins tenir compte de l'origine de ce genre de propositions. Elles sont le fruit de notre appareil judiciaire, de notre Charte des droits et libertés et du dur labeur des membres du comité, tant les ministériels que les membres de l'opposition.

Enfin, la ministre a convenu que, puisque nous insistions auprès du ministère, elle accèderait à nos demandes. Mais elle a dit une autre chose des plus intéressantes: dorénavant, les modifications de l'assurance-chômage «imposeront les employeurs et les employés canadiens», afin de servir les intérêts des chômeurs.

Comment peut-on prétendre servir les intérêts des chômeurs, alors que, d'un seul coup, le gouvernement leur enlève un droit auquel ils étaient devenus habitués,

un droit qui leur permettait de survivre au jour le jour et de préparer leur avenir financier et celui de leur famille?

Comment pouvons-nous dire que ces mesures législatives sont pour le bien de tous les Canadiens, alors qu'avec les nouvelles dispositions prévues dans le projet de loi C-21, nous allons en fait priver les Canadiens de la possibilité de bénéficier de l'assurance-chômage, à laquelle ils ont versé des cotisations et sont devenus accoutumés, pour avoir une qualité de vie raisonnable et continuer d'habiter dans une région en particulier? J'ignore ce que cela nous donnera d'entrer dans tous les détails, d'étudier tous les drames familiaux un à un, pour faire part de notre point de vue au gouvernement.

Le gouvernement nous dit: «Voici une conception macro-économique du monde, et vous devez arriver à comprendre comment nous, Canadiens, allons travailler selon cette nouvelle conception.» Nous nous empressons de le faire. Nous jetons un coup d'oeil sur les statistiques du gouvernement, sur ses sondages, sur la façon dont il parvient à ses conclusions. Il se peut que nous présentions un point de vue contraire sur les mécanismes et les modalités qui seront nécessaires pour appliquer ces nouveaux principes. En effet, le terme «conception» suppose une perception assez profonde.

Il nécessite une forme de réflexion philosophique, une certaine planification plus ou moins basée sur des faits vérifiables et sur les conditions qui vont régner, non seulement à court terme, mais dans les trois, quatre, cinq ou dix années à venir. Il nécessite même une planification qui tienne compte d'une conception du Canada allant au-delà de la fin du siècle.

C'est une chose, mais dès l'instant où nous présentons un point de vue contraire, le ministère nous dit que notre opinion ne vaut rien, que nos arguments ne sont qu'un assortiment de sottises parce qu'ils ne se basent pas sur les résultats de ses analyses. Les fonctionnaires du ministère disent: «Ces considérations ne viennent pas de nos chercheurs, elles n'ont donc aucune valeur. Alors, nous faisons nos propres évaluations.» Quel est l'impact micro-économique de cette vue macro-économique de la façon dont le monde se reflète au Canada?

La ministre aurait probablement trouvé instructif de se joindre à nous en Saskatchewan, par exemple, où sont venus comparaître devant le comité des gens qui sont d'habitude hautement compétents dans ce qu'ils font. Il s'agit de membres de corporations, poseurs de briques, charpentiers, électriciens et plombiers, qui ont toujours payé eux-même pour se perfectionner, dès le moment où ils ont commencé à exercer leur métier. Ces gens n'ont pas attendu que la ministre vienne leur dire que le pays a